

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : Commune de BELLEVIGNY
1 square Jeanne de Belleville
85170 BELLEVIGNY
- pour le compte de : COMMUNE DE BELLEVIGNY
1 square Jeanne de Belleville
85170 BELLEVIGNY
- Ets chargée des travaux : COMMUNE DE BELLEVIGNY (Services Techniques Municipaux
1, boulevard André Malraux
85170 BELLEVIGNY
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux* : Territoire de BELLEVIGNY (routes et chemins communaux et routes départementales en agglomération)
 - Objet des travaux* : Interventions d'urgence pour réparation de la voirie ou des trottoirs, Tailles, élagages, création de massifs ornementaux, Reprise localisée de chaussées à réaliser en urgence
 - Date des travaux* : Du 01/01/2023 au 31/12/2023
 - Durée des travaux* : 365 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 16 décembre 2022

Nicole DURAND-GAUVRIT
Première Adjointe



Ampliation :

- Pétitionnaire + Mairie – Services Techniques